

## COMMUNE DE CHAMPLOST

### **Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> JUIN 2016**

**Présents** : QUÉRET Jean-Louis (Maire), SEILLIEBERT Christophe, GENREAU François adjoints, BERCIER Sophie, BOCAT MONNET Christiane, CHICON Pierre, COMBAL Patrice, COMPERAT Jean-Raymond, LORIN Gwénaél, MILLARD Julien, PERQUY Alain, PREVOST Yvette, QUARTIER David

**Absentes non excusées** : ARMONGON Maryline, GOUDON Valérie

**Secrétaire de séance** : BERCIER Sophie

Les conseillers n'ayant aucune observation à apporter au dernier compte rendu, ils signent le registre des délibérations

#### **ORDRE DU JOUR**

##### **2016/026 : Décision modificative sur le budget eau/assainissement N°1:**

M. le Maire explique au Conseil Municipal que suite à un courriel de Mme la trésorière de Saint Florentin, il est utile de créditer le 1068 de 25 875.43€ en plus et de déduire cette somme au 002. Aussi, pour équilibrer la section de fonctionnement du fait de la suppression de la recette en 002, il faut déduire ces 25 875.43€ au 023 et au 021.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR**

##### **2016/027 : Non-valeur sur le budget de l'eau assainissement :**

M. le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie fait part de non-valeur sur le budget de l'eau/assainissement pour un total de 241.93€ entraînant une décision modificative sur ce budget. Il explique que ce montant est dû à des factures d'eau non réglées et pour lesquelles les personnes ont déménagé sans laisser d'adresse et ne peuvent plus faire l'objet de poursuites.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR**

##### **2016/028 : Décision modificative sur le budget eau/assainissement N°2 :**

M. le Maire explique que ce montant de non-valeur doit être imputé au compte 6541 (créances admises en non-valeur) où est inscrit la somme de 50 € hors il faut la somme de 241.93 €. Il faut donc une décision modificative d'un montant de 191.93 € arrondi à 200 € sur ce compte 6541 et qui sera déduite au compte 604.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR**

##### **2016/029: Non-valeur sur le budget commune :**

M. le Maire informe également le conseil municipal que la trésorerie fait part de non-valeur sur le budget de la commune pour un total de 1 936.94 €. Il s'agit de locations de salle à une association qui organisait des lotos et qui n'existe plus après avoir fait des chèques qui sont revenus impayés.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR**

##### **2016/030 : Arrête préfectoral sur le projet de périmètre E.P.C.I**

M. le Maire explique aux conseillers municipaux que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (S.D.C.I.) publié le 30 mars 2016, prévoit la fusion des

communautés de communes du Florentinois et de Seignelay-Brienon. Cette fusion ne pourra être prononcée qu'après accord des conseils municipaux exprimé par la moitié au moins représentant au moins la moitié de la population totale intéressée avec la nécessité de recueillir l'avis favorable de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Conformément à l'article 35 de la loi du n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, les conseils communautaires et le conseil municipal de chaque commune incluse dans ce projet disposent d'un délai de 75 jours à compter de la notification de la présente pour émettre un avis sur ce projet de périmètre. A défaut de délibération dans ce délai, ces avis seront réputés favorables.

**Après délibération, le conseil municipal vote à 12 POUR et une ABSTENTION.**

#### **2016/031 inscription sur la liste des travaux d'intérêt général :**

M. le Maire fait part aux conseillers municipaux que suite au courrier de la cour d'appel de Paris et dans le cadre de mise à jour de la liste des postes de travail d'intérêt général inscrit sur le ressort du Tribunal de Grande Instance de Sens, notre commune est sollicitée afin de connaître notre position actuelle afin de savoir si nous souhaitons toujours réserver un accueil favorable à ce type de mesure, en poursuivant ou relançant le partenariat initié avec leurs services.

**Le conseil municipal vote à 11 POUR et 2 CONTRE.**

#### **2016/032 Création de poste :**

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de revoir le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe embauché depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1988 soit 28 ans et qui devrait être transformé en adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR**

## **QUESTIONS DIVERSES**

A°) Fête du 14 juillet : elle est prévue le samedi 9 juillet 2016. Le 1<sup>er</sup> adjoint, Christophe SEILLIEBERT informe que suite aux nouvelles normes de tireur en vigueur, un devis pour un artificier a été demandé.

Comme les années précédentes, le propriétaire de l'étang, M. GODARD, a donné son accord pour tirer le feu d'artifice sur sa propriété.

B°) Ouverture d'une garderie : cette dernière est prévue pour la rentrée de septembre dans la salle d'évolution, le règlement intérieur est en cours de rédaction, 16 enfants sont prévus.

C°) Travaux poste bibliothèque : ouverture le mardi 28 juin 2016

D°) Réfection de la lagune : la lagune étant obsolète, 3 solutions de remplacement sont prévues à savoir :

- ✓ Réhabiliter la lagune
- ✓ Raccordement sur le réseau de Saint Florentin à Avrolles
- ✓ Construction d'une STEP en dur avec traitement tertiaire sur roseaux et rejet d'effluents traités au pont d'Avrolles

Des études sont en cours pour valider avec l'accord de l'Agence de l'Eau la solution la plus adaptée tant financièrement que techniquement. Il faut noter que la réhabilitation de la lagune avec le bon état écologique du ru du bas des vignes neuves s'avère quasi impossible vu le contexte géologique.

E°) Branchements individuels assainissement Vachy/Prunelles : Un appel d'offre a été lancé et l'ouverture des plis se fera le 17 juin 2016.

F°) Diagnostic d'eau potable CHAMPLOST MERCY VENIZY : La 1ere phase concernant le repérage et l'état des lieux des réseaux est terminée, l'entreprise P.M.H. a rendu son rapport. Après étude, il sera envisagé la deuxième phase qui sera la recherche de fuites

G°) Règlement distribution d'eau potable : Parallèlement au diagnostic, le règlement de la distribution de l'eau potable va être réactualisé en remplacement de celui de 1937.

H°) Résultat diagnostic des nuisances sonores de la salle des fêtes : L'étude acoustique des nuisances sonores de la salle des fêtes a été effectuée, aussitôt celle-ci étudiée, il sera étudié les suites à donner.

I°) Renouveau du partenariat avec l'Office National des Forêts : La programmation de l'aménagement de la forêt de Champlost avec l'Office National des Forêts arrive à son terme en 2017. Nous pouvons renouveler ce partenariat pour une durée de 20 ans. Nous donnons notre accord pour faire, dans un premier temps un état des lieux de la programmation à suivre.

J°) SIVU : intervention de M. GENREAU ancien Président du SIVU et membre du bureau du nouveau syndicat du bassin versant de l'Armançon.

François GENREAU a fait part de ses réserves concernant la gouvernance du nouveau syndicat par rapport aux sous bassins versants comme celui de l'ancien SIVU. Il a rappelé que la journée découverte de ce bassin du 19 mai s'était borné à une visite de l'effacement d'ouvrage de l'ancienne pisciculture et à une réunion à Chessy les Près avec les délégués de l'Armanche. Il a d'ailleurs fait part de sa désillusion aux instances du syndicat en précisant qu'il était surpris que beaucoup des promesses faites avant l'adhésion de ce nouveau syndicat n'étaient pas prouvées et qu'il était difficile d'assurer un service de proximité comme celui qui était prodigué autrefois par le SIVU et son technicien de rivière lorsqu'il faudra agir dans l'urgence. Il a conclu en souhaitant que le SIVU soit pas à l'avenir réduit à un sous bassin croupion. Quant aux travaux d'entretien prévus en début d'année, ils seront réalisés fin juin par l'entreprise d'insertion « émeraude »

La séance est levée à 22 h 45.

Vu par nous, Jean-Louis QUÉRET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 7 juin 2016, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

**Le Maire**  
**Jean-Louis QUÉRET**



